



## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

A renvoyer à :

CFE-CGC Métiers de l'Emploi, 38 rue des Frères Flavien, 75020 Paris

Accompagné de votre RIB

Référence Unique de Mandat (à remplir par la CFE-CGC) :

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR 02 ZZZ 40002**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, Prénom :	Nom : <b>CFE-CGC Métiers de l'Emploi</b>
Adresse :	Adresse : <b>38 rue des Frères Flavien</b>
Code postal :	Code postal : <b>75020</b>
Ville :	Ville : <b>Paris</b>
Pays :	Pays : <b>France</b>

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

**Type de paiement** : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :	Le :	Signature :
-----------	------	-------------

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

### Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi**.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.